

HONORAIRES AGENCE TTC

T.V.A au taux de 20 %

TRANSACTIONS

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

<i>Habitations - Garage – Terrains</i>		<i>Fonds de Commerce</i>	
De 1 € à 50 000 €	10 %	1 € à 100 000 €	15 %
De 50 001 € à 100 000 €	8 %	Au delà de 100 001 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	7 %		
De 150 001 € à 250 000 €	6 %		
De 250 001 € à 350 000 €	5,5 %		
De 350 001 € à 450 000 €	4,5 %		
Plus de 450 000 €	4 %		

Forfait minimum de 2 000 €

LOCATION A L'ANNÉE

HONORAIRES DE GESTION

(encaissement loyers, augmentations annuelles, régularisation charges, rapports de gérance...) :
10 % TTC par mois du loyer Hors Charges (à la charge du propriétaire)

A L'ENTREE DU LOCATAIRE

honoraires liés à la mise en location d'un logement , prise en charge partagée entre bailleur et locataire :

Honoraires de location (visite du bien, gestion dossiers techniques et diagnostics, constitution dossier locataire, rédaction de bail, diffusion du bien.....)

8 € T.T.C/M²

Frais état des lieux d'entrée:

3 € T.T.C/M²

SYNDIC DE COPROPRIETE

Frais pour préparation et édition du Pré état daté : documents et informations, prévus par l'article L721-2 du code de la construction et de l'habitation, nécessaires à l'information de l'acquéreur de lots de copropriété, lors de l'avant contrat de vente : 132 € TTC

Demande de document complémentaire :

- Règlement de copropriété 60 € TTC
- Procès-verbaux des assemblées générales des 3 dernières années 12 € TTC
- Copie de décomptes de charges 2,40 € TTC l'unité

MARINE
IMMOBILIER